

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 13

Abstention(s) : 0

Pour : 13

Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 17/11/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Olivia SEON, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTS et EXCUSES : M. Philippe FAYOLLE qui donne pouvoir à M. André MICHEL, Mme Béatrice RODRIGUES qui donne pouvoir à M. Pierre SIMONE, Mme Sylvie SECOND qui donne pouvoir à Mme Marie-Claire GARIN, Mme Chrystelle MALIGEAY qui donne pouvoir à M. Bernard GAGNIERE, M. Christophe FERRIER qui donne pouvoir à M. Jimmy GOUGAUD, M. Jean-Christophe VOUTE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MARJOLLET

N° 2025-11-24-12

OBJET : Demande de subvention auprès de Département de la Loire

Monsieur le Maire rappelle que la chaudière gaz de la Salle Laÿs est tombée en panne et n'est pas réparable. Il rappelle également que le SIEL a mis à disposition de la commune une chaudière temporaire au fioul dans l'attente de l'installation d'un nouveau système de chauffage.

Le SIEL a effectué une étude pour l'installation d'une chaudière biomasse, pour un montant de 68 500 € HT, à laquelle il faut ajouter la création d'un silo, 7 228,50 € HT et des travaux sur la chaufferie actuelle, 6 546,10 € HT, soit un montant total de travaux de 82 274,60 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que pour financer ces travaux, une demande de subvention peut être déposée auprès du Département de la Loire, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - Décide de lancer les travaux de changement de chaudière à la Salle Laÿs, auxquels s'ajoutent la création d'un silo et des travaux sur la chaufferie actuelle.

2° - Sollicite le Département de la Loire pour l'obtention d'une subvention pour ces travaux.

3° - Autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention déposé auprès du Département de la Loire.

4° - Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle MARJOLLET



Le Maire,
Pierre SIMONE

